

Intitulé projet :***Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité***

Description du projet :

Ce projet consiste à réaliser plusieurs actions propices à la biodiversité.

Tout d'abord, le projet consiste à maintenir et à planter des haies afin de renforcer le réseau écologique (plantation de haies de limite ou des arbres), en prenant exemple sur la rénovation de voiries agricoles qui sont accompagnées de plantations (exemple des Grands Nids à Haut-Fays). Les excédents de voirie peuvent également, le cas échéant, être replantés.

Des actions de sensibilisation sont menées vis-à-vis des agriculteurs afin de les informer correctement sur l'importance du maintien des haies et l'existence d'incitants financiers (PAC, mesures agri-environnementales, etc).

Les propriétaires privés sont également incités à planter des haies, notamment dans le cadre de la journée de l'arbre.

Ensuite, à divers endroits, des prairies fleuries peuvent être semées (notamment sur les excédents de voirie).

Par ailleurs, des actions sont à mener en faveur de la lutte contre les espèces invasives sur le territoire. Citons entre autres la renouée du Japon, la berce du Caucase ou les oies bernaches.

Enfin, une information sur la réglementation sur l'utilisation des pesticides est proposée, réglementation souvent peu connue par la population.

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

La commune a la chance de disposer d'un environnement de qualité, riche en biodiversité. Afin de préserver cet environnement, voire de développer sa richesse, plusieurs actions sont à mettre en place. La diversité des actions témoigne de la volonté d'agir sur différents éléments dans le but de favoriser la biodiversité.

Plus spécifiquement, les haies constituent un élément fort du paysage. Or, pour diverses raisons, elles ont tendance à progressivement disparaître, plus spécialement sur le plateau agricole d'Haut-Fays. Le projet permettra donc de renforcer le réseau écologique et de préserver les ressources naturelles (en lien avec le développement durable).

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Inventaire des lieux possibles
- Réalisation des plantations et des semis
- Poursuite des actions de lutte contre les espèces invasives
- Organisation des actions d'information et de sensibilisation

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune
- DGO3-DNF
- Agriculteurs
- Citoyens

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectifs principaux

✓	Objectif 1. Conforter la richesse naturelle du territoire
✓	Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie

Création d'emplois envisagée :

- /

Origines du financement :

Complémentaire à un financement sur fonds propres communaux, d'autres pistes de subventionnement complémentaires peuvent être envisagées, notamment via la DGO3-DNF ou encore les voiries agricoles (majoration du taux de subvention en cas de plantations).

Programme de réalisation :

Le projet peut être réalisé en plusieurs phases (fonction des différentes actions à mener).

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- /

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Plantation de haies dans le cadre de la rénovation de la voirie agricole aux Grand Nids à Haut-Fays

Programmation dans le temps :

- Projet du lot 2

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★ Par la réalisation de ce projet, la commune peut jouer un rôle exemplatif et inciter les citoyens à une gestion durable des espaces naturels	★★★★ Le projet permettra le maintien de la qualité paysagère et écologique du territoire et vise le développement de la biodiversité	

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Plantations de haies réalisées par la commune	Commune	Au moins 2 km de haies plantées à l'horizon 2026
Actions de sensibilisation et d'information	Commune	Au moins 2 actions annuelles de sensibilisation et d'information

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.2.10 - Aménagement d'excédents de voirie

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Programme Stratégique Transversal
- Convention des Maires